

**Discours de M. Richard Ferrand,  
Président de l'Assemblée nationale**

**Ouverture de la conférence sur le commerce équitable  
« Un café pour la paix et la biodiversité »**

Hôtel de Lassay – Vendredi 22 mars 2019 à 9 h 30

**SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

Monsieur le Président, cher Christian Jacob,

Madame la Directrice,

Mesdames et messieurs les députés,

Mesdames, messieurs,

Le café est rarement un sujet de discussion officielle à l'hôtel de Lassay, mais ce colloque consacré au commerce équitable nous donne l'opportunité d'en parler sérieusement, avant d'en déguster à la fin de cette matinée.

Près de 14 ans après l'adoption de la première loi sur le commerce équitable, je suis heureux d'ouvrir cette conférence, en présence de M. Christian Jacob qui fut à l'origine de ce texte, si important pour ce secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'Assemblée nationale, comme elle le fait depuis plusieurs années déjà, souhaite marquer tout son soutien à la promotion du commerce équitable. Il s'agit d'un sujet trans-partisan, qui concerne tous les citoyens, et rapproche les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile.

Le commerce équitable vise à soutenir, par la consommation, des relations commerciales respectueuses des hommes et de l'environnement.

Il s'agit de proposer de meilleures conditions commerciales aux producteurs des pays en développement, et ce dans le respect de leurs droits sociaux et de l'environnement.

Le commerce équitable est souvent perçu comme un outil de protection de la biodiversité ; mais son objectif est d'abord de changer les modes de production et de consommation, pour garantir aux producteurs un travail mieux payé, dans de meilleures conditions.

Ce fut en 2005 qu'un premier texte législatif offrit un cadre au commerce équitable. La loi du 2 août 2005, en lui donnant une définition formelle, a permis de clarifier les conditions permettant aux entreprises de se prévaloir du caractère équitable de leur activité.

Neuf ans plus tard, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire précisait davantage encore sa définition, ainsi que les conditions à remplir.

Et maintenant, les chiffres en témoignent, le commerce équitable est un marché en plein essor, qui suscite une forte adhésion de nos concitoyens.

En effet, ce marché connaît un taux de croissance de l'ordre de 10 %. En 2017, pour la première fois, il a pesé plus d'un milliard d'euros. Les produits issus des filières internationales du commerce équitable sont majoritaires, puisqu'ils représentent 69 % des ventes : cela indique toute l'importance que les Français attachent aux conditions de production et à la rémunération des producteurs.

Parmi les produits commercialisés en France, c'est le café qui est le plus vendu, puisqu'il représente à lui seul la moitié du chiffre d'affaires.

Un développement durable, équitable et respectueux de l'environnement : c'est ce que vise la politique française de développement, qui s'insère elle-même dans le cadre international fixé par l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable, le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable et l'Accord de Paris sur le climat.

Les actions, en matière de commerce équitable, s'inscrivent pleinement dans la réalisation de ces objectifs. Nous considérons que le commerce équitable est l'un des leviers à actionner pour aboutir à une consommation et à une production plus durables.

C'est ce que rappelle d'ailleurs la loi du 7 juillet 2017 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, qui fait très clairement du commerce équitable un élément de développement.

En effet, la sécurité alimentaire constitue un objectif majeur de nos politiques de développement. Elle passe par l'augmentation du revenu des agriculteurs pauvres et le maintien de l'agriculture familiale. Parce qu'il permet aux agriculteurs de recevoir une plus grande part de la valeur de leur production, parce qu'il les protège de la volatilité des prix des matières premières agricoles, le commerce équitable contribue à la réalisation de cet objectif.

L'Assemblée nationale examinera, au cours des prochains mois, le futur projet de loi d'orientation et de programmation en matière de développement : ces sujets seront sans aucun doute à l'ordre du jour des débats.

Mais cette conférence va plus loin, puisqu'elle s'intitule « un café pour la paix et la biodiversité ».

Si le lien entre commerce équitable et enjeux environnementaux est aisé à établir, il est moins évident, au premier abord, de saisir comment le commerce équitable peut favoriser la paix.

Or, c'est certain, il aide à combattre la criminalité organisée.

La lutte contre les drogues et le trafic de drogues ne se résume pas aux saisies de cargaisons ou aux démantèlements de réseaux : elle passe aussi par le développement et la lutte contre la pauvreté.

Dès 1998, les Nations Unies ont reconnu le rôle des cultures de substitution dans la lutte contre les cultures illicites, comme le cocaïer et le pavot à opium.

Le développement alternatif de cultures de substitution offre aux cultivateurs une alternative licite, économiquement viable, à la culture du cannabis, du pavot ou de la coca. Ces projets fournissent ainsi des moyens de subsistance durables aux communautés paysannes, et permettent d'envisager une réduction durable de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites.

À cet égard, je tiens à saluer le travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui participe à cette conférence aujourd'hui, pour son travail en matière de développement alternatif et de développement rural.

Les témoignages que nous allons entendre, ceux de l'ONUDD, ceux des dirigeants de la coopérative Green Gold et des cafés Malongo, nous donneront une vision très concrète d'un projet de développement alternatif, j'en suis certain.

On le voit, la promotion du développement durable repose sur une démarche universelle, couvrant l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques.

Je me félicite de voir des entreprises relever le défi du développement durable et de la mise en place de pratiques plus éthiques et écologiques.

Les entreprises, je veux insister sur ce point, ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable, et le commerce équitable leur offre des solutions concrètes pour y contribuer. Elles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à intégrer dans leur stratégie des préoccupations environnementales et sociales, et à vouloir garantir un approvisionnement responsable.

Le commerce équitable est donc un outil moderne et innovant qui vise à modifier en profondeur les pratiques commerciales.

Il nous offre l'opportunité de concilier valeurs personnelles, motivations professionnelles et comportements de consommation.

Nous devons soutenir et encourager ce mouvement. Assurer une meilleure répartition de la valeur ajoutée, mieux penser le changement climatique, accompagner la double labellisation « commerce équitable » et « agriculture biologique » : tels sont les défis que nous tous, entrepreneurs et politiques, devons à tout prix relever.

Je vous remercie.